



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2006

L'an deux mil six, le vingt six mai, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2006

PRESENTS : MM et Mmes, Philippe DUBOURG , J. L. DUMAS, R. BIARNES, A. DURON, G. BELIN, R. CARSANA, J. L. GUIRAUD, B. LACOSTE, B. PASTOL, J. Ph. PROVOST, Ph. VINCENT, M. RENARD, CI DUBOURG, P. URBANO.

ABSENTS : V. LEMOINE,

Secrétaire de séance : J. L. DUMAS

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2006 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- o Délibérations
- o Questions diverses

I - DELIBERATIONS

1/ Aménagement des allées du nouveau cimetière

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet d'aménagement des allées du nouveau cimetière d'ILLATS et du devis établi par l'entreprise SATTANINO à LATRESNE d'un montant de 11 929.70€ H.T. soit 14 267.92€ T.T.C. Après consultation, aucun autre devis n'a été adressé ; l'entreprise SATTANINO de LATRESNE est donc retenue pour réaliser ces travaux.

Monsieur le Député-Maire ayant obtenu l'assurance d'une importante subvention accordée au titre de la réserve parlementaire, en destine une partie à l'aménagement des allées du nouveau cimetière d'ILLATS (50% du coût H.T).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Décide de réaliser ces travaux

Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2/ Adoption des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Podensac

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'entériner les décisions du Conseil de la Communauté de Communes portant sur quelques modifications de ses compétences : entretien des sentiers de randonnées et des affluents de la Garonne à l'exception des rives du fleuve lui-même.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3/ Adoption des statuts du Syndicat des Eaux de BUDOS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'entériner les décisions du Comité Syndical du Syndicat des Eaux de BUDOS portant sur quelques modifications de ses statuts : entretien des installations d'assainissement autonome.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Adopte les nouveaux statuts du Syndicat des Eaux de BUDOS.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4/ Subvention Club UNESCO

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle au Club UNESCO de Langon pour la reconstruction d'une école dans la région de Pondichéry en Inde. Monsieur le Maire souligne le rôle historique de cette ville indienne dans la Francophonie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une subvention de 200€ au Club UNESCO

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5/ Inscription de crédits pour travaux Fournil, Mairie, Vidéosurveillance, Eglise en contrepartie d'emprunts TVA

Monsieur DUBOURG expose au Conseil Municipal que deux emprunts

contractés fin 2005 pour des attentes de TVA n'ont pas été inscrits lors de l'élaboration du budget 2006. Par ailleurs, certaines dépenses non prévues au budget 2006 sont nécessaires à ce jour.

Il convient donc d'inscrire les crédits ci-après, à certains chapitres du budget de l'exercice 2006:

	Programme et article	Sommes
ø AUGMENTATION DE CREDITS <u>DEPENSE</u>		
Travaux fournil boulangerie (DI)	2313 209	2 200 €
Travaux Mairie (DI)	2135 179	3 100 €
Vidéo Surveillance au Stade de Football (DI)	2135 220	4 700 €
Travaux Eglise (DI)	2313 0113	9 000 €
ø AUGMENTATION DE CREDITS <u>RECETTE</u>		
Emprunts en euros (RI)	1641 209	4 000 €
Emprunts en euros (RI)	1641 OFI	15 000 €

Le Conseil approuve les inscriptions de crédits indiqués ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6/ Inscription de crédits pour acquisition de salles démontables et annexes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que ces salles, comme la précédente, sont la propriété solidaire des cinq communes suivantes : Landiras, Barsac, Virelade, Arbanats et Illats. Le Maire d'Illats est mandaté par ces communes pour réaliser cette opération ; l'organisation de l'exploitation de ces salles sera assurée par Monsieur Robert SKRZYPCZYK , Président de l'Association des Fêtes de Quartier du Canton de Podensac qui s'engage à reverser à la commune d'Illats le montant correspondant à la totalité des investissements réalisés par la commune.

A la suite de la délibération prise le 13 avril dernier par le conseil municipal concernant la cession de la salle démontable par la Communauté de Communes de Podensac à la Commune d'ILLATS pour le compte de 5 communes, et l'acquisition de nouvelles structures, Monsieur DUBOURG expose au Conseil qu'il convient d'inscrire les crédits ci-après, à certains chapitres du budget de l'exercice 2006.

	Programme et article	Sommes
ø AUGMENTATION DE CREDITS <u>DEPENSE</u>		

Acquisition salles démontables et annexes (DI)	2188 219	6 100 €
--	----------	---------

ø AUGMENTATION DE CREDITS
RECETTE

Autres subventions d'équipement non transférable (RI)	1328 219	6 100 €
---	----------	---------

Le Conseil approuve les inscriptions de crédits indiqués ci-dessus

La délibération est adoptée à l'unanimité

7/ Mise aux normes des installations électriques de la Mairie et de l'école

Monsieur DUBOURG expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2006 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Dépenses imprévues (DF)	022	2 500 €		
Virement à la section d'investissement (DF)			023	2 500 €
Virement de la section de fonctionnement (RI)			021	2 500 €
Travaux Mairie (DI)			2135 179	1 500 €
Travaux Ecole (DI)			2135 150	1 000 €

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8/ Travaux d'aménagements au nouveau cimetière

Monsieur DUBOURG rappelle que le projet d'aménagement du cimetière tel qu'il était prévu lors du vote du budget 2006 a été modifié.

Une subvention va être sollicitée auprès de la réserve Parlementaire. Il convient d'inscrire les crédits ci-après :

v INSCRIPTION DE CREDITS

Programme	Somme
et article	

ø AUGMENTATION DE CREDITS
 DEPENSE

Autres agencements et aménagement (DI)	2128 213	5 500 €
--	----------	---------

ø AUGMENTATION DE CREDITS
RECETTE

Subventions d'équipement non transférable (RI) ETAT	1321 213	5 500 €
--	----------	---------

De même, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

v VIREMENT DE CREDITS

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Dépenses imprévues (DF)	022	6000 €		
Virement à la section d'investissement (DF)			023	6000 €
Virement de la section de fonctionnement (RI)			021	6000 €
Autres agencements et aménagements (DI)			2128 213	6000 €

Le Conseil approuve l'inscription et les virements de crédits indiqués ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9/ Remboursement par RTE après expertise, suite aux travaux de création de la ligne à 2 circuits 90KV reliant le poste de Langon à ceux de Podensac et Saucats

Monsieur Philippe DUBOURG rappelle qu'à la suite des travaux réalisés par R.T.E. T.E.S.O. / G.I.M .R. TOULOUSE sur le territoire de la commune d'ILLATS lors de la création de la ligne à 2 circuits 90 KV reliant le poste de LANGON aux postes de PODENSAC et SAUCATS, des dégradations ont eu lieu sur les voies communales revêtues.

Après expertise en date du 14 mars 2006, en présence de Monsieur BIARNES, R.T.E, et E.E.E., il a été convenu que l'entreprise R.T.E. T.E.S.O. / G.I.M .R. TOULOUSE verserait à la commune d'ILLATS, la somme de 1 196 € (MILLE CENT QUATRE VINGT SEIZE EUROS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE ce versement en contrepartie des dégradations constatées.

DEMANDE à Monsieur le Maire d'adresser un titre de recette à RTE

La délibération est adoptée à l'unanimité

II -QUESTIONS DIVERSES

1/ Travaux sur des fossés

Les travaux concernent 374 m de fossés et la pose de 3 buses, sur les secteurs de Junquardes et Barret ainsi qu'au Grabiéou.

Deux devis ont été reçus :

- devis n°1 : 1 717.34€ TTC
- devis n°2 : 882.65€ TTC

Devant cette disparité, Monsieur le Maire fait demander des précisions sur les prestations fournies.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 20.